

Andermatt France SAS  
Cré@tivité Bat A · Technopole Izarbel · 64210 Bidart  
Tel. +33 (0)5 64 11 51 04  
contact@andermatt.fr · www.andermatt.fr



**Andermatt**  
• • • • • France



# NeemAzal<sup>®</sup> -T/S

**Insecticide d'origine végétale**

**à base d'extrait d'amandes d'*Azadirachta indica*.**

**Utilisable en Agriculture Biologique (conforme au règlement (CE) n°834/2007).**

**Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précautions.**

**Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations ci-jointes concernant le produit.**

**AMM n°2140090**

Formulation : concentré émulsionnable [EC]

Composition : azadirachtine A (9,8 g/L)

Detenteur de l'AMM et distributeur :

Andermatt France SAS

NeemAzal<sup>®</sup>, marque déposée par

NeemAzal<sup>®</sup>-T/S : produit fabriqué par Trifolio-M GmbH

RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT

PROFESSIONNEL

Fiche de données de sécurité disponible sur

[www.quickfds.com](http://www.quickfds.com)

**Numéro de lot :**

**/date de fabrication :**

# 25L

# NeemAzal®-T/S

AMM n° 2140090

Insecticide d'origine végétale à base d'extrait d'*Azadirachta indica*



Attention

H361 d : Susceptible de nuire au fœtus - H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme - EUH208 : Contient de l'Azadirachtine. Peut produire une réaction allergique. EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. - P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. - P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. P391 : Recueillir le produit répandu. - P501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la législation en vigueur. - SPe8 : Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et les périodes de production d'exsudats. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes. - SP1 : Peut porter atteinte à la faune auxiliaire. Peut porter atteinte aux insectes pollinisateurs. Éviter toute exposition inutile. Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination *via* les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. **Délai de rentrée des travailleurs dans la zone traitée : 48 heures après traitement des cultures.** Mode d'action : non caractérisé.

**Premiers secours :** en cas d'urgence, appelez le 15 ou le 112 ou contactez le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude". N° vert

0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe). **Conseils généraux :** s'éloigner de la zone dangereuse. En cas d'exposition ou de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. **Inhalation :** Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement. En cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.

**Contact avec la peau :** enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement et abondamment la peau à l'eau ou se doucher. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste. **Contact avec les yeux :** rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste.

**Ingestion :** rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne PAS faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison. Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité. **Intoxication animale :** contacter votre vétérinaire.

Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à cette étiquette.

## USAGES & DOSES AUTORISÉS :

Cultures	Ravageurs	Dose max d'emploi	Nombre max. d'applications et intervalle entre applications	Stades d'application	Délai avant récolte (DAR)
Tomate, aubergine (sous abri)	Aleurodes, Chenilles phytophages, Mouches, Pucerons et Thrips	3 L/ha	3 par an et par culture pour contrôler l'ensemble des ravageurs	Entre les stades BBCH 10 et BBCH 85	3 jours
Concombres, courgettes, cornichons et autres cucurbitacées à peau comestible (sous abri)				Jusqu'au stade BBCH 85	3 jours
Cultures florales et plantes vertes (sous abri)				Entre les stades BBCH 10 et BBCH 85	Non applicable

Ne pas appliquer durant la floraison et les périodes de production d'exsudats. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes. Appliquer en début ou en fin de journée en évitant les périodes de forte radiation lumineuse.

LMR : pour chaque usage figurant sur la liste des usages autorisés, les conditions d'utilisation du produit permettent de respecter les limites maximales de résidus.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

Andermatt France ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et usages mentionnés dans le tableau ci-dessus et décline toute responsabilité concernant son utilisation pour d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

NeemAzal®-T/S peut être utilement associé à l'insecticide d'origine naturelle Helicovex® ou Littovir® pour lutter contre *Heliothis* ou *Spodoptera littoralis*. NeemAzal®-T/S s'intègre dans les stratégies de Protection Biologique Intégrée.

**Attention risque de phytotoxicité sur certaines variétés en cultures ornementales. Ces espèces/variétés montrent :**

**Phytotoxicité sur bourgeons selon les espèces :** *Begonia semperflorens*, *B. elatior*-Hybrids, *Chrysanthemum* (**Deep Luv**), *Euphorbia pulcherrima* (**Peter Star, Cortez**), *Gerbera* (**Pretty Red, Sigma, Luciana, Hydroponics – Chateau, Emperor, G'oldspark, Icefolly, Leila, Margarita, Mario, Napoli, Olilia, Optima, Purity, Red Explosion, Rosty, Ruby Red, Santos, Serena, Timo, Vigoury, Dream, Kimsey, Siby**), *Impatiens*-Neu-Guinea-Hybrids, *Impatiens walleriana*, *Isotoma Pratia fluviatillis* (**Blue Star Creeper**), *Pelargonium-Peltatum*-Hybrids, *P.-Zonale*-Hybrids, *Solanum rantonnetti*, *Saintpaulia* (**Miho io**), *Tagetes*, *Tulbaghia vioacea* (**Tricolos Society**), *Verbena* (plusieurs variétés).

**Phytotoxicité sur feuilles** (enroulement, déformation) : *Abutilon*-Hybrids, *Begonia elatior*-Hybrids, *Callistemon citrinus* (**Dwarf Botle Brush**), *Cestrum*, *Clytostoma callistegiodes* (**Lavender Trumpet Vine**), *Dahlia*-hybrid (**Dwarf Dahlia**), *Datura*, *Euphorbia pulcherrima*, *Impatiens*-Neu-Guinea-Hybriden, *Impatiens walleriana*, *Gypsophila paniculata* (**Baby's Breath**), *Liriope spicata* (**Silver Dragon Lilyturf**), *Magnolia stellata* (**Royal Star**), *Passiflora*, *Solanum rantonnett*.

Les informations relatives aux potentiels problèmes de phytotoxicité de NeemAzal®-T/S sont issues de la pratique. Elles ne sont pas exhaustives et sont communiquées uniquement à titre indicatif. Réaliser un test de sélectivité préalable dans les conditions de l'exploitation, avant application.



**Andermatt**  
France

Andermatt France SAS

Cré@tivité Bat A . Technopole Izarbel . 64210 Bidart

Tel. +33 (0)5 64 11 51 04

contact@andermatt.fr . www.andermatt.fr

# NeemAzal®-T/S

## EFFETS SUR AUXILLIAIRES :

NeemAzal®-T/S est compatible avec un grand nombre d'auxiliaires. Pour les auxiliaires de niveau de compatibilité 2 ou 3, appliquer NeemAzal®-T/S avant les lâchers ou sur populations bien établies. Persistance d'action pendant 7 à 10 jours.

## PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Respecter les consignes de bonnes pratiques d'application des produits phytosanitaires notamment en matière de protection de l'applicateur cf ci-dessous.

**Stockage :** Ne pas stocker le produit plus de 15 mois. Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées. Un stockage en dessous de 10°C peut conduire à la formation d'un précipité. Celui-ci peut se solubiliser sous agitation par réchauffement (environ 20°- 30°C), sans affecter l'efficacité du produit.

**Préparation, application, nettoyage du pulvérisateur et élimination du produit et de l'emballage :** Utiliser NeemAzal®-T/S avec des volumes d'eau compris entre 300 et 1500 L/ha. Verser directement NeemAzal®-T/S, présenté sous forme de concentré émulsionnable, dans la cuve remplie aux deux tiers d'eau, le système d'agitation en fonctionnement. Compléter la cuve avec le volume d'eau nécessaire. S'assurer d'un réglage approprié de la rampe ainsi que du choix de buses adaptées afin d'obtenir une répartition uniforme du produit sur la culture.

À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur. Réemploi de l'emballage interdit.

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à un service de collecte spécifique. Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

## ORIGINE de NEEMAZAL®-T/S et MODE D'ACTION :

NeemAzal®-T/S est issu d'une extraction aqueuse des amandes de l'arbre *Azadirachta indica*, également appelé margousier. Celles-ci sont d'abord pressées à froid. Les matières actives extraites par distillation à l'eau sont ensuite formulées avec de l'huile végétale neutre et compatible avec l'agriculture biologique. Ce mode d'extraction, breveté par la société Trifolio-M GmbH, assure un standard de qualité élevé : maîtrise des puretés et des concentrations des différents composés, qualité sanitaire (absence d'aflatoxines et de résidus de solvants). Grâce à cette maîtrise d'extraction, l'efficacité et la sélectivité (notamment sur auxiliaires) de NeemAzal®-T/S est contrôlée.

**Un triple mode d'action :** NeemAzal®-T/S fait preuve d'une systémie « locale » dans la plante. Il agit par ingestion. NeemAzal®-T/S n'a pas d'effet immédiat sur les insectes. Après ingestion de la substance active, les insectes cibles cessent de s'alimenter et réduisent ainsi le niveau de dégâts. Par ailleurs, la croissance est régulée car leur développement et leur mue sont inhibés provoquant la mort après quelques jours. De plus, NeemAzal®-T/S permet l'arrêt des pontes des ravageurs ciblés. Le produit doit être appliqué selon les conseils d'utilisation, dès l'apparition des premiers insectes ou symptômes.

## AVERTISSEMENTS

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

## CONDITIONS D'EMPLOI

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit. Protection de l'opérateur et du travailleur : des informations générales relatives aux bonnes pratiques de protection pourront être mises à disposition de l'utilisateur : l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections individuelles. Le port de combinaison de travail dédié ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Pour l'opérateur, porter :

Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique :

Mêmes EPI pendant le mélange/chargement et pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation : Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ; Combinaison de travail\* en polyester 65%/coton 35% avec un grammage d'au moins 230g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant ; EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB(3) à porter par-dessus la combinaison précitée. Pendant l'application : *Si application avec un tracteur avec cabine :* Combinaison de travail\* en polyester 65%/coton 35% avec un grammage d'au moins 230g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant ; Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après l'utilisation à l'extérieur de la cabine. *Si application avec un tracteur sans cabine :* Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche ; Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à rampe :

Pendant le mélange/chargement : Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ; Combinaison de travail\* en polyester 65%/coton 35% avec un grammage d'au moins 230g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant ; EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB(3) à porter par-dessus la combinaison précitée. Pendant l'application : *Si application avec un tracteur avec cabine :* Combinaison de travail\* en polyester 65%/coton 35% avec un grammage d'au moins 230g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant ; Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après l'utilisation à l'extérieur de la cabine. *Si application avec un tracteur sans cabine :* Combinaison de travail\* en polyester 65%/coton 35% avec un grammage d'au moins 230g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant ; Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation : Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ; Combinaison de travail\* en polyester 65%/coton 35% avec un grammage d'au moins 230g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant ; EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB(3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'une lance :

Pendant le mélange/chargement : Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ; Combinaison de protection de catégorie III type 4 ou 3 (selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application) OU Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ; Combinaison de travail\* en polyester 65%/coton 35% avec un grammage d'au moins 230g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant ; EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB(3) à porter par-dessus la combinaison précitée. Pendant l'application : sans contact avec intense avec la végétation : *Culture basse (<50cm) :* Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ; Combinaison de travail\* en polyester 65%/coton 35% avec un grammage d'au moins 230g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant ; Bottes de protection certifiées EN 13 832-3. *Culture haute (>50cm) :* Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ; Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche ; Bottes de protection certifiées EN 13 832-3. Pendant l'application : contact intense avec la végétation : Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ; Combinaison de protection de catégorie III type 3 avec capuche ; Bottes de protection certifiées EN 13 832-3. Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation : Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ; Combinaison de protection de catégorie III type 4 ou 3 (selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application) OU Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ; Combinaison de travail\* en polyester 65%/coton 35% avec un grammage d'au moins 230g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant ; EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB(3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

Pour le travailleur, porter : une combinaison de travail (cotte en coton/polyester 35%/65% - grammage d'au moins 230g/m<sup>2</sup>) avec traitement déperlant et, en cas de contact avec la culture traitée, des gants en nitrile certifiés EN 374-3.

\* Ce vêtement préconisé peut être remplacé par tout autre EPI vestimentaire, spécifique aux produits phytopharmaceutiques, conforme aux exigences essentielles de santé et de sécurité de la directive 89/686/CEE.

01.2019



**Andermatt**  
France

Andermatt France SAS

Cré@ticit@ Bat A . Technopole Izarbel . 64210 Bidart

Tel. +33 (0)5 64 11 51 04

contact@andermatt.fr . www.andermatt.fr